

**Questionnaire préparatoire à un pouillé : Réponses du curé de Lorry**  
(*Le curé de Lorry a écrit ses réponses directement sur l'imprimé*)

AD Moselle 29 J 2

Archiprêtré de Mousson

Mémoire de ce que Messieurs les archiprêtres et curez du Diocèse doivent envoyer pour la confection d'un Pouillé

Le nom de ma paroisse est Lorry devant le Pont. Le nom énoncé dans mes Institutions est Loco de Lorry Juxta mussipontem et Mardigny.

Le titulaire ou sujet de patronage est l'exaltation de la Sainte Croix.

La collatrice est Madame de Reims. Le patronage est Lai contesté par le sieur Georgin seigneur de Mardigny. Ils ont tous deux agréés la dernière fois la permutation de ladite cure avec un bénéfice simple. Les deux seigneurs ont agréé ladite permutation séparément.

Le patron a droit de nommer en tout temps.

Madame de Reims perçoit les trois quarts de la grosse et menüe dime, le curé l'autre quart ensemble un demy jour de bois pour équivalence de la dime novalle sur laquelle il a droit, la dime n'est chargée d'aucuns préciputs.

La dime est inféodée pour les trois quarts et chargée de la réparation de la nef de l'église et le curé du choeur.

Outre la quatrième portion de la dime, le curé a un fixe qui consiste en dix huit jours de terres, dix huit mouées de vigne, deux petits prés, cinq petits jardins, autrement Croües, seize jours de bois ou haye pour son chauffage.

Le fixe du curé est affranchi de toute dime.

Le nom du seigneur Haut justicier est le sieur Thévenin<sup>1</sup>, princier de Metz, le seigneur foncier et voué est dame Margueritte Debermont de Reims, veuf de feu le Sr Charles de Reims, elle ressortit du bailliage et parlement de Metz.

(A propos de Abbayes, Prieurez, Religieux, Maisons religieuses, Hôpitaux, Commanderies et oratoires champêtres) Il n'y a rien de qui est énoncé cy-dessus.

Il y a une chapelle au château de Mardigny qui n'est ny chargée ny fondée.

L'église succursale est Mardigny, le patron Saint Laurent. Le seigneur Haut justicier et décimateur pour les trois quarts est le sieur François Georgin Procureur du Roy de la ville de Metz. Le curé a la quatrième portion de la grosse et menüe dime ensemble la novalle et deux petits prés.

(A propos de Dépendances, Fermes et fiefs dans l'étendue de la paroisse) Rien de ce qui est énoncé cy-dessus.

Le curé n'a droit de rapportage sur les paroisses voisines que lorsque ses paroissiens y vont labourer.

Le nom du curé est Remy Nicolas Ragot.

Lorry et Mardigny son annexe

---

<sup>1</sup>Pierre Thévenin, installé le 4 septembre 1711, n'a probablement pas résidé à Metz. Jean-Baptiste PELT, *Etudes sur la cathédrale de Metz*, Metz, 1930, p. 383. Ce document date donc des années 1711-1713, Remy-Nicolas Ragot étant mort en 1713.